



## LE FORFAIT 5 JOURS

A partir des vacances de la Toussaint, il sera possible d'inscrire vos enfants pour un forfait 5 jours lors des vacances scolaires.

### Le forfait 5 jours, comment ça marche ??

Il s'agit de l'engagement d'une **inscription à la semaine** (avec ou sans repas) ouvrant droit à une **réduction de 10%** sur le tarif de la semaine.

**Aucune déduction tarifaire ne sera possible en cas d'absence de l'enfant** (sauf cas de maladie sur présentation d'un certificat médical).

	SEMAINE AVEC REPAS 5 journées + 5 repas		SEMAINE SANS REPAS 5 journées	
	Tarif classique	FORFAIT 5 JOURS	Tarif classique	FORFAIT 5 JOURS
Q1 (de 0 à 800€)	59,15 €	→ 53,24 €	48,40 €	→ 43,56 €
Q2 (de 801 à 1000 €)	70,60 €	→ 63,54 €	53,00 €	→ 47,70 €
Q3 (de 1001 à 1200 €)	75,25 €	→ 67,73 €	56,00 €	→ 50,40 €
Q4 (de 1201 à 1400 €)	82,60 €	→ 74,34 €	62,20 €	→ 55,98 €
Q5 (plus de 1400 €)	88,35 €	→ 79,52 €	68,80 €	→ 60,12 €
Hors Commune	94,90 €	→ 85,41 €	70,55 €	→ 63,50 €

#### Exemples :

- Paul est inscrit en forfait 5 jours mais a été absent une journée. Il n'a donc été présent que 4 jours. C'est le tarif du forfait 5 jours qui est appliqué et non le tarif à la journée pour 4 jours, car ses parents se sont engagés sur le forfait. (sauf si Paul était malade et qu'il y a eu un certificat médical)
- Paul est inscrit pour 4 jours. Au cours des vacances, une 5<sup>ème</sup> journée est ajoutée à son inscription initiale. C'est le tarif de la semaine qui est appliqué et non le forfait 5 jours car il n'y a pas eu d'engagement de présence pour la semaine.